



Montceaux-Lès-Meaux
Village de caractère et d'histoire

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 Octobre 2018



Etaient présents : M. BELIN, M. CIELECKI, Mme ROLLAND
Mme LELIEVRE
Mrs LEHOUGRE, PEPERMANS, ALBORS, GUILLON, DEGRAEVE

Absent excusé représenté : Mme LOVERA a donné pouvoir à Mme LELIEVRE
M LEJEUNE a donné pouvoir à M PEPERMANS

Absent : Mme PEPERMANS

Secrétaire de séance : Mme LELIEVRE

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière réunion.

Monsieur Pepermans s'étonne que son commentaire apporté le 16 juillet sur le dernier procès-verbal n'ait pas été pris en compte. Monsieur le Maire indique que tous les éléments du conseil précédent seront donc notés sur le prochain procès-verbal.

Monsieur le Maire rappelle également que le délai pour la publication est de 8 jours (article 2121-25) pour la rédaction du compte rendu. A la date du 10 juillet à 10h15, nous n'avions toujours pas le procès-verbal au aurait dû être rédigé par Monsieur Pepermans . Le secrétariat de mairie a donc rédigé le procès-verbal en s'appuyant sur le compte rendu étant donné que Monsieur Pepermans n'avait pris aucune note ce soir-là. Il a attendu que celui-ci lui soit envoyé afin de rajouter son paragraphe.

Le dernier paragraphe envoyé par Monsieur Pepermans stipulait : « M. Belin estimant qu'il s'agit d'un cas personnel, oppose une fin de non-recevoir au problème soulevé par M. Pepermans, il s'ensuit alors un vif débat entre le maire et Messieurs Degraeve et Pepermans, les échanges verbaux dépassant rapidement les limites de la correction, M. Belin met fin aux questions diverses en levant la séance à 22h09 ».

1- Délibération approuvant le rapport de la CLECT

Monsieur Cielecki explique qu'après la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017 entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et la communauté de Communes des Monts de la Goële, la nouvelle CAPM disposait d'un délai de deux ans pour décider de la restitution aux communes des compétences. Par délibération en date du 15 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé de la restitution des compétences facultatives et optionnelles à trois des quatre communes de l'ex-CCMG : Saint-Soupplets, Monthyon, Forfry. Un rapport d'évaluation des charges transférées aux communes de l'ex CCMG a été établi le 22 juin 2018.

Il convient donc d'approuver aujourd'hui le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Accepté à l'unanimité

2- Groupement de commande

Ce point permet à Monsieur Cielecki d'aborder le renouvellement d'un groupement de commande entre la ville de Meaux et certaines communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux pour la passation de marchés relatifs à l'achat de sel de déneigement, de peintures et produits de marquage et travaux divers pour la signalisation horizontale. La Commune de Meaux procède à des achats de sel de déneigement, de peintures et produits de marquage et travaux divers pour la signalisation horizontale.

Dans ce cadre et afin d'assurer la mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics la ville de Meaux propose le renouvellement d'un groupement de commandes entre la ville de Meaux et les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Chaque commune membre de la C.A.P.M. demeure libre d'adhérer au présent groupement. La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il est proposé d'adopter. La convention sera conclue de sa date de signature jusqu'à la fin du marché. Le groupement prendra fin au terme du marché (2018-2022). La Ville de Meaux assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations.

Accepté à l'unanimité

3- Adoption des statuts de la CAPM

Le conseil communautaire, en sa séance du 15 juin 2018, a adopté les statuts de la CAPM suite à la fusion de la CAPM avec quelques communes de l'ex-CCMG. En effet, ces derniers ont dû être modifiés suite à la restitution aux quatre communes de certaines compétences à compter du 1^{er} janvier 2018. Monsieur Cielecki explique que la CAPM exerce également la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 et qu'il y a lieu de réécrire certaines compétences facultatives comme les opérations de mise en accessibilité des arrêts de bus conformément au schéma directeur de mise en accessibilité.

Accepté à l'unanimité

4- Bilan divers travaux

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux qui se sont tenus pour la véranda de l'école. Il ne reste plus que les panneaux de façade suite à un souci de fournisseur. Sera réalisé pendant les vacances. Le coût total de l'opération s'élève à 52 502,00 €. Nous avons obtenu différentes subventions à hauteur de 38 751,41 € comprenant la DETR (21 000,81 €), une subvention du département (15 750,60 €) et une subvention parlementaire (2 000 €). Il reste donc à la charge de la commune 13 750,59 €.

La porte de la garderie qui commençait à être vieillissante a été changée pour un montant 2 990 €. Un nouveau jeu a été installé également dans la cour de l'école ; le sol souple sera refait pendant les vacances pour un montant total de 6 302,00 €.

Monsieur le Maire énonce les différents contrôles réalisés dans les bâtiments communaux :

Contrôle et changement des extincteurs : 949,13 €

Contrôle des systèmes d'alarme incendie : 550,63 €

Contrôle de la qualité de l'air a été réalisé dans les différentes classes de l'école. Ce contrôle sera fait en plusieurs phases avec la présence des élèves : 791,00€

Dans les travaux effectués récemment, il y a aussi eu la pose du portail du nouveau cimetière (1 390,00 €).

Un grand nettoyage des avaloirs a également été réalisé sur l'ensemble du village afin que l'écoulement des eaux de pluie puisse mieux s'effectuer (3 150,00 €) les 17, 18 et 19 septembre 2018.

Nous pouvons également faire un bilan positif sur la présence de la benne à déchets verts présentes une fois par mois. Cette dernière est mise à disposition des monticellois gratuitement.

Le matériel roulant a également bénéficié d'une révision globale avec la réparation totale de l'autoporté (664,97€) et les deux camions communaux (586,56 € et 283,38 €).

La semaine prochaine, différentes nids de poule seront rebouchés comme dans la rue des Palais et aux Ambroises.

Monsieur Lehougre propose de prendre contact avec la ville de Trilport car des nids de poule se forment sur la route allant du chemin du vieux pavé à Trilport. Ces nids de poule sont dangereux et pourraient se dégrader et s'élargir avec l'hiver qui arrive.

5- Projet du bassin

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est abordé depuis plus de 30 ans mais que rien n'avait été opéré. Un terrain a retenu l'attention pour l'implantation de ce bassin. Il y a deux semaines, Monsieur Belin et Monsieur Lehougre ont rencontré deux des six propriétaires afin de leur exposer le projet qui consisterait à l'achat de 3 000 m² sur les 45 280 m² dont ils sont propriétaires. Nous aurons une réponse courant janvier.

Il faut absolument pouvoir trouver une solution quant à la création de ce bassin afin de régler les problèmes de ruissellement. Il serait également opportun de prendre contact avec le Syndicat des Affluents de la Marne dont nous sommes rattachés afin qu'ils prennent en charge le coût de l'opération.

Cela permettrait également de prévenir l'eau de pluie qui se déverse sur la commune de Trilport.

Monsieur le Maire indique que nous renouvelerons prochainement la convention pour l'occupation du terrain de foot qui appartient aux mêmes personnes.

6- Bilan de la rentrée scolaire

Madame Rolland fait un bilan de la rentrée scolaire qui s'est tenue en septembre. Actuellement 51 élèves sont scolarisés à l'école du chat perché.

Environ 36 enfants sont inscrits à la cantine par jour. En fonction des horaires, il y a entre 4 et 9 enfants en garderie. Le créneau horaire de 7h00 à 7h30 a bien été supprimé faute d'inscription. Elle précise également que des réunions se font une fois par mois avec la nouvelle directrice afin de privilégier les rapports. Madame Lyphout est active dans les relations avec la mairie. Aujourd'hui elle faisait également un point en classe sur les actions des CMJ et prochainement les élections.

Madame Rolland annonce que les CMJ visiteront l'assemblée nationale avec Monsieur le Député, Monsieur Parigi le lundi 22 Octobre. Ils pourront participer à une séance en après-midi après la visite guidée du matin.

7- Animations futures

Madame Lelièvre fait un bilan sur les journées du Patrimoine qui se sont déroulées à merveille. Une après-midi qui a eu un véritable succès avec le concert de la lyre sulpicienne, l'exposition de peinture de Monsieur Blanchard, la conférence de M. Geist et a visite du château clôturé par un bon repas à l'auberge.

Cette collaboration avec les propriétaires du château fut véritablement une bonne démarche pour les nombreux visiteurs.

Madame Rolland annonce que les CMJ vont renforcer ce rapprochement avec les propriétaires du château en y organisant Halloween notamment avec une visite et un concours de déguisement.

Madame Lelièvre annonce également le programme qui se tiendra pour la célébration de l'armistice. En effet, les enfants de l'école seront présents pour chanter la marseillaise. De nombreuses animations seront proposées au musée de la grande guerre tel qu'un spectacle son et lumière, des lectures, chorale d'enfants.

Cette année, il y aura une distribution de bougies, symbole de l'espoir, dans le village faite par les CMJ. Ces bougies pourront être allumées au musée de la grande guerre ou grâce au photophore qui sera présent au monument aux morts. Ce photophore sera ramené par les CMJ et sera allumé par le biais de la flamme sacrée (cérémonie qui se tiendra à Meaux le 31 Octobre). Les CMJ sont, chaque année, très actifs pour cet événement et représentent notre village.

Monsieur Guillon fait un point sur les autres animations qui se sont tenues dernièrement comme le cinéma de Plein Air qui a compté plus de 100 participants. Cette année, nous avons eu de la chance au niveau de la météo. Pour l'année prochaine, une demande de subvention a été formulée auprès de la CAPM.

Ensuite, il y a eu l'opération Nettoyons la Nature. 40 personnes ont passé la matinée avec nous. 6 tonnes de déchets ont été évacuées de notre village. Nous remercions chaque personne présente et motivée pour cette action bénévole. Des blocs de béton ont été installés au niveau des deux parkings autour de la RD19 afin de limiter les dépôts sauvages.

Prochainement, outre la cérémonie du 11 novembre, le 17 novembre, l'association Les Chatons Monticellois organisera une soirée autour du beaujolais nouveau, le 18 se tiendra la randonnée VTT la Monticelloise. 400 personnes sont attendues avec, nous l'espérons, une meilleure météo que l'année dernière. De nouveaux partenaires sont à compter dans cette aventure. Il est à noter une belle action avec le partenariat Courir Pour Armentières qui organise une collecte pour les restos du cœur et cette collecte se terminera lors de la randonnée VTT. L'association Les Monti'Nature s'engage également à faire don de toutes les denrées et boissons restantes.

S'en suivra deux autres manifestations pour les générations de Montceaux. Il y aura le repas des aînés le 15 décembre. Le repas se tiendra de nouveau à l'auberge du vieux pavé. Ce sont deux jeunes de Montceaux qui proposeront un spectacle musical. Nous les remercions de leur engagement.

Et pour terminer, se tiendra le Noël des enfants, qui sera à destination des enfants de l'école. C'est encore le Royal Boui Boui qui avait proposé l'année dernière un magnifique spectacle sur le thème du cabaret loufoque qui sera de nouveau présent. Cette année, il sera proposé un spectacle de magie le 21 décembre.

8- Décision modificative

Madame Rolland annonce qu'il est nécessaire de faire une décision modificative afin de régler la dernière facture du cabinet Géogram qui s'occupe de la révision du PLU. Ainsi nous proposons :

Chapitre 022 :	- 5 000 €
Chapitre 023 :	+ 5 000 €
Chapitre 021 :	+ 5 000 €
Article 202 chapitre 20 :	+ 5 000 €

Accepté à l'unanimité

9- Achat d'un bien immobilier situé entre l'auberge et la mairie de 150 m².

Ce bien permettrait l'implantation d'une épicerie fine avec la vente de produits locaux et boulangerie. Il est proposé à la vente au prix de 110 000 €. Cela peut être très bénéfique pour le village : apporter un commerce de charme, proposer de nouveaux services aux monticellois et modifier l'aspect des garages pour l'instant présents visuellement sur la place. L'implantation est favorable avec les nombreux passages via la rue de Lizy. A l'étage, un appartement pour les gérants sera proposé. Les travaux seront financés en partie par la DETR, la région et le département. Cet achat s'autofinancera mais il est nécessaire de faire un prêt pour ce bien. 3 banques ont été contactées et chacune, suite au constat d'une bonne gestion des comptes de la commune, ont accepté de proposer une offre de prêt.

Il est donc proposé de contracter un prêt sur 15 ans qui propose un remboursement de 2 043,24 € par trimestre ; ce qui permettrait de faire un loyer correct pour le gérant tout en permettant un autofinancement.

Madame Rolland propose donc aux membres du conseil de faire une proposition d'achat et de diligenter Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cet achat.

Accepté à l'unanimité d'acheter le bien, de signer avec la banque pour un crédit de 110 000 € sur une période de remboursement de 15 ans et de formuler toutes les demandes de subvention aux organismes compétents (département, région).

Accepté à l'unanimité

Questions diverses :

Une commission de travaux sera prévue le jeudi 25 Octobre 2018 à 18h30 au niveau de la rue de Lizy. Ce sera donc l'occasion d'aborder la question des chicanes et leurs emplacements car nous avons obtenu la subvention « Amendes de Police » pour un montant de 2 756 €. Messieurs Cielecki et Pepermans demandent à envisager l'installation d'un second stop au niveau de l'arrêt de bus dans le sens Montceaux – cimetière.

Monsieur Albors dit qu'il faut laisser au moins 20 cm entre la chicane et le trottoir.

Monsieur le Maire propose d'installer un marquage au sol pour le stationnement si les chicanes sont gênantes mais Monsieur Pepermans dit que les chicanes sont bien installées si elles ne sont pas collées au trottoir.

Suite à la réunion thématique, il a été également demandé l'installation d'un espace commun pour les poubelles afin d'éviter d'avoir vue sur les poubelles et d'étudier l'aménagement afin d'améliorer le stationnement.

Monsieur Albors demande à ce que les avaloirs devant l'église côté château soient vérifiés. Néanmoins, comme indiqué dans le bilan des travaux, tous les avaloirs de la commune ont été nettoyés les 17, 18 et 19 septembre 2018.

Monsieur le Maire annonce également que les travaux pour la réalisation des zones 70 aux entrées du village vont débuter courant le mois de novembre. Il y aura donc l'installation d'arbustes. L'enrobés sera gris avec une bande rouge au milieu et non entièrement rouge car nous sommes au sein d'un site classé.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de dossier sera formulée au sein de la CAPM afin d'avoir une subvention pour l'installation d'une piste cyclable entre le village et le cimetière. Cette « voie verte » sera proposée aux vélos et aux piétons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h56.